

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 16 (1970)

Heft: 11

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

revue de Pr^{es}sE



Exposition et vente de Noël de l'artisanat bernois

(V.V.B.) L'exposition-vente de Noël de l'artisanat bernois aura à nouveau lieu du 24 octobre au 24 décembre au Musée des arts et métiers au Kornhaus. Près de 100 exposants, artisans et artistes de tout le canton y seront représentés par une riche collection d'objets ravis- sants confectionnés en terre, en bois ou encore en verre, en matière textile ou en métal. Cette exposition du petit artisanat bernois est l'occasion rêvée pour découvrir un cadeau de Noël personnel et de bon goût.

Rencontre de la députation jurassienne avec la commission Petitpierre

(A.T.S.) 22 députés assistaient récemment, au château de Porrentruy, à la séance commune que la députation du Jura a eue avec la commission confédérée de bons offices, que préside l'ancien conseiller fédéral Max Petitpierre. Les autres membres de la commission, MM. Wahlen, Broger, Sandoz et Bezzola étaient également présents. Deux députés, empêchés, n'ont pu assister à la séance, alors que onze autres, dont neuf affiliés au rassemblement jurassien, se sont volontairement abstenus d'y paraître, déclarant notamment : « Que n'ayant pas abordé la question jurassienne avant la réunion de Porrentruy,

la députation est à la remorque des événements » et indiquant : « Que la commission confédérée de bons offices a traité unilatéralement avec le gouvernement bernois ».

Après que M. Pierre Gassmann, solidaire sur le fond avec les absents, mais présent en qualité de président de la députation du Jura, eut accueilli les « cinq sages », M. Max Petitpierre fit un exposé dans lequel il indiqua qu'au point où en était la question jurassienne aujourd'hui, après les votations du 1^{er} mars, il y avait deux voies possibles à suivre.

« L'une, la plus simple, indiqua l'ancien président de la Confédération, la plus expéditive, serait que notre commission se prononce rapidement sur les propositions contenues dans le projet de rapport du conseil exécutif sur un statut du Jura, que le rapport soit mis au point et présenté au Grand Conseil et que les votations prévues par les nouvelles dispositions constitutionnelles aient lieu aussitôt que possible. (...) »

« L'autre voie consiste à prendre la question jurassienne de plus haut et à rechercher entre Jurassiens, s'il y a des moyens d'améliorer le climat de tension et de haine qui règne dans le Jura (...) si l'unité du Jura, qui est un fait malgré ses divisions, peut être maintenue, ou si une séparation d'une partie du Jura est inévitable, ou encore si les Jurassiens se résignent à continuer de vivre dans l'atmosphère actuelle et de mener entre eux une lutte qui risque de ne mener nulle part. »

la députation a un rôle à jouer dans la recherche d'un compromis entre les deux positions. La commission confédérée de bons offices a traité unilatéralement avec le gouvernement bernois. La députation est à la remorque des événements. Que la commission confédérée de bons offices a traité unilatéralement avec le gouvernement bernois.

Plus loin, M. Petitpierre a indiqué que « La commission est d'avis qu'il serait prématuré de publier maintenant ce projet et de le soumettre à la députation jurassienne. » Il lui semble préférable de procéder comme on l'a fait pour les dispositions constitutionnelles votées le 1^{er} mars 1970, à savoir que la commission puisse faire connaître ses vues au conseil exécutif bernois avant que celui-ci n'arrête ses propositions définitives. Parlant du futur statut du Jura, M. Petitpierre a indiqué les points qui paraissaient à la commission être les plus importants et qui, par conséquent, devront être examinés au cours de l'élaboration du statut, sans qu'il soit possible de préjuger la solution qui sera proposée. Ces points sont :

- 1) La création d'un cercle électoral jurassien pour le Conseil national. La création de ce cercle exigerait une révision de la Constitution fédérale.
- 2) L'élection des membres jurassiens du Conseil exécutif. Cette question n'intéresse pas que les Jurassiens, mais l'ensemble du canton de Berne.
- 3) L'élection du député jurassien au Conseil des Etats.
- 4) Les élections judiciaires pour le Jura.
- 5) La création d'un Conseil jurassien et la détermination de ses attributions.
- 6) La décentralisation administrative.
- 7) Les questions scolaires.
- 8) Les modalités des révisions de la Constitution cantonale intéressant particulièrement le Jura.

9) La situation du Laufonnais et de Bienne.

La commission eut, ensuite, un large échange de vue avec la députation, au cours duquel diverses questions furent abordées, dont celle de savoir comment il faudrait envisager les discussions entre Jurassiens pour que celles-ci soient aussi efficaces que possible et sur le rôle éventuel de la commission paritaire du Grand Conseil.

Berne, centre du Jazz en Suisse

(V.V.B.) Grâce à son festival annuel de Jazz-Hot, Berne s'est rapidement fait un nom dans le monde international du Jazz. Depuis trois ans la ville héberge aussi l'unique école suisse de Jazz, la « Swiss Jazz School ». Le fondateur et directeur de l'école est Heinz Bigler, le saxophoniste bien connu, musicien de classe exceptionnelle. Prenant comme base la renommée école de Jazz Berkley de Boston où il a lui-même fait ses études, Bigler a créé ses propres cours pour la « Swiss Jazz School ». Le corps enseignant compte en plus des professeurs de musique chevronnés, des musiciens étrangers de classe internationale.

canton de genève

Le décès du journaliste et écrivain Jean Marteau

(A.T.S.) On apprend le décès survenu à son domicile, dans sa 67^e année, de M. Jean Marteau, journaliste et écrivain. Il venait de rentrer de l'hôpital, après y avoir passé plusieurs semaines. Parmi ses divers ouvrages, citons: «La main morte» et «Crève cœur». Il est l'auteur de nombreuses chroniques genevoises et a été pendant de nombreuses années rédacteur et collaborateur de la «Tribune de Genève». Jean Marteau était membre de la presse depuis 1934.

canton du tessin

Décès de l'avocat Camillo Beretta

(A.T.S.) L'avocat Camillo Beretta, né il y a 75 ans à Muralto, vient de s'éteindre à Locarno. Maire de Muralto, membre de la municipalité de Locarno pendant de longues années, député au Grand Conseil tessinois, il fut le fondateur de « Pro Locarno » et le promoteur de toute une série d'initiatives touristiques, depuis la « fête des camélias » au « festival du cinéma ». Il fut en outre le fondateur de l'association pour la voie fluviale Locarno - Venise pour laquelle il s'est vivement battu aussi bien sur le plan cantonal et fédéral qu'international.

canton du valais

Super-Grimentz sur la planche à dessin

(A.T.S.) La grande vogue des « super » continue à hanter les rêves des Valaisans ... et des financiers de l'extérieur du canton.

Après Crans, Nendaz, Thyon, Verbier, voici que l'on parle du « Super-Grimentz ».

Il est question en effet de construire une station de toutes pièces sur les hauteurs dominant la commune de Saint-Jean à près de 2.000 mètres d'altitude. Toutes les constructions sont à l'étude actuellement tant à l'étranger que dans divers bureaux valaisans. Le nouveau village de vacances alliera dans ses styles le futur au passé valaisan, l'audace des hôtels d'avant-garde aux mazots brunis par les ans.

L'on pense qu'il faudra au moins 5 ans pour réaliser ce super-grimentz.

canton de vaud

Grande fête pour le centenaire de la ligne Lausanne-Vallorbe-Paris

(A.T.S.) Des milliers de personnes sont accourues de Suisse comme de France pour participer à Vallorbe à la journée officielle des fêtes du centenaire de la ligne de chemin de fer Lausanne-Vallorbe-Paris. La manifestation rappelait l'ouverture, le 1^{er} juillet 1870, en présence des conseillers fédéraux Paul Cérésole et Karl Schenk, du tronçon Dailly-Vallorbe, ligne d'accès au Simplon qui allait être continuée en 1875 par Jougne et Pontarlier-Paris et améliorée en 1915 par le percement du tunnel du Mont d'Or entre Vallorbe et Les Longevilles. C'était une partie essentielle de la grande artère ferroviaire Londres-Paris-Milan-Brindisi.

La manifestation s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités, parmi lesquelles M. Edgar Faure, ancien président du Conseil français, les représentants du Gouvernement vaudois, les autorités des communes sises sur la ligne et les dirigeants de la S.N.C.F. et des C.F.F. La veille, à l'ouverture des fêtes, M. André Jaijet, syndic de Vallorbe, avait pu souhaiter la bienvenue au conseiller fédéral Ernest Brugger.

Le dimanche matin, un turbo-train spécial de la S.N.C.F. a fait le trajet Longevilles-Vallorbe. Puis ce fut le baptême de la nouvelle locomotive CFF « Vallorbe », la cérémonie officielle et un grand cortège historique long de deux kilomètres, avec 1.500 participants, des chars allégoriques et dix fanfares et groupes folkloriques suisses et français. Au banquet s'exprimèrent notamment MM. Edgar Faure, J.-P. Pradervand, président du Conseil d'Etat vaudois, R. Dine, directeur de la Région

sud-est de la S.N.C.F., et John Favre, directeur commercial des C.F.F.

A propos du jeûne

(A.T.S.) La Suisse connaît un jeûne fédéral célèbre dans tout le pays, un jeûne cantonal propre à Genève et un jeûne communal, sans exemple ailleurs, celui du petit village de Chavannes-le-Veyron, au pied du jura vaudois.

Depuis des siècles, les habitants de Chavannes-le-Veyron célèbrent leur jeûne le 21 juin par deux cultes, le matin et l'après-deux cutes, le matin et l'après-midi. Selon la tradition, ce jour de jeûne est un acte de reconnaissance envers Dieu : lors d'une épidémie de peste qui ravagea la contrée à l'époque de la guerre de trente ans, au XVII^e siècle, le village fut miraculeusement épargné.

Un autre village vaudois, celui d'Epesses, à Lavaux, avait également son propre « jeûne », mais il l'a abandonné il y a longtemps. Il rappelait un autre « miracle » : le village aurait glissé sur la pente dominant le Léman et se serait retrouvé sensiblement plus bas sans avoir subi de dommage.

L'Almanach du Messager boiteux pour 1971

(C.P.S.) Cette année est consacrée à la protection de la nature. En fervent défenseur du passé, l'Almanach du Messager boiteux, qui vient de paraître (chez Klausfelder S.A. éditeur, Vevey), ne pouvait manquer d'apporter sa contribution à cette action plus qu'utile pour l'humanité : vitale ! La grande planche en couleurs de l'Almanach nous montre quelques aspects de la réserve des Grangettes, à l'extrême Est du Léman, région qui est un des derniers refuges de paix et de tranquillité pour d'innombrables espèces, ainsi que pour les amoureux de la nature.

Mais si par de nombreux récits

et chroniques, l'Almanach est tourné vers le passé, il n'oublie pas l'avenir... immédiat, c'est-à-dire l'année 1971. Il nous en décrit par le menu la succession des jours, le calendrier avec ses prévisions météorologiques, les dates des éclipses, etc.

Sa rétrospective des événements mondiaux, de la vie politique suisse et des cantons romands, qui s'étend sur 25 pages illustrées, fait de cette publication romande un véritable instrument de référence, d'une lecture délassante et enrichissante. Son cahier des renseignements, qui complète la liste des foires et marchés, est d'un intérêt quasi quotidien. C'est pourquoi, l'Almanach du Messager boiteux — dont c'est la 264^e édition — est non seulement l'ami de toujours, mais encore l'ami de tous les jours !

La viande séchée des Grisons : une spécialité genevoise... ?

(A.T.S.) Selon un grand journal américain, la viande séchée des Grisons est une spécialité... genevoise.

GRAND STOCK
de
PETITS ROULEMENTS
RADIAUX

Alésage : 1^{mm} à 10^{mm}

RMB

ROULEMENTS MINIATURES
BIENNE S.A.

REPRÉSENTANT :
Sté William BAEHNI et Cie
147, rue Armand-Silvestre
92 COURBEVOIE
333-46-54

Une gamme R. M. B.

PUB. P. DORIN

En effet, dans un reportage touristique, consacré en particulier à l'art culinaire en Suisse, un correspondant spécial du « Christian science monitor » relate, notamment, qu'en attendant un repas, préparé par le « chef » d'un petit hôtel, proche de Zurich, il a pu apprécier « un plat de Bundnerfleisch, viande de bœuf séchée à l'air, qui, bien qu'étant une spécialité genevoise, est populaire dans tout le pays ».

Pour le reste, le correspondant du quotidien américain vante, en particulier, les charmes de Morat, notre pâtisserie, Zermatt et le Cervin, la raclette valaisanne et le gâteau aux oignons, «une spécialité de Schaffhouse»

* * *

Deux frères catholiques à la communauté protestante de Taizé

(A.T.S./S.P.P.) Ils étaient trois frères en 1942 au moment de la fondation de la communauté, ils sont maintenant 76 non seulement à Taizé, dans cette paisible bourgade de la Saône-et-Loire, mais répartis en plusieurs monde : Bogota (Colombie) Recife (Brésil), Chicago, près de Niamey (Niger). La plupart sont de confession protestante, mais deux sont catholiques romains et deux orthodoxes.

Avec l'autorisation du cardinal Marty, les deux frères membres de l'église catholique romaine participent à toutes les activités de la communauté excepté à l'eucharistie. L'un d'eux, belge de nationalité, pratique l'art médical dans un hôpital de Macon, l'autre est un sociologue de nationalité colombienne.

Quant aux deux orthodoxes, ils habitent Genève. L'un d'eux, le père Damaskinos Papandreu, a été chargé de préparer le concile pan-orthodoxe voulu par le patriarche Athénagoras.

Résident encore à Taizé une petite communauté de quatre pères franciscains et une vingtaine de religieuses appartenant à différents ordres.